

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Nombre de Membres :

*Séance du 02 Février 2023*

En exercice : 45

Présents : 34

Votants : 34

N° 2

**OBJET :**

**BELLERIVE-SUR-  
ALLIER**

**AMENAGEMENT  
DE LA BOUCLE  
DES ISLES**

**GEMAPI**

**ACQUISITION DE LA  
PARCELLE AP 699 ET  
DEMANDE DE  
SUBVENTION**

Le Bureau Communautaire de Vichy Communauté – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, en session, sous la présidence de **Monsieur Frédéric AGUILERA, Président.**

**Présents :**

M. Frédéric AGUILERA, Président.

Mmes et MM. JS. LALOY - C. BARDOT - J. KUCHNA - M. CHARASSE – F. SENNEPIN - N. COULANGE – M. MARIEN - JM. GERMANANGUE – M. MORGAND - B. AGUIAR - JC. BRAT, Vice-Présidents.

Mmes et MM. R. LOPEZ – M. GUICHERD – E. BARGE - P. SEROR – S. BAUD - O. ROYER – C. MAGNAUD – F. GONZALES - T. WIRTH – A. CORNE – B. BAYLAUCQ – JF. CHAUFFRIAS - JD. BARRAUD – JP. RAYMOND - V. TRIBOULET – R. DEJEAN – C. DUMONT - S. MORIER-MIZOULE - S. BRUNO – C. BOUARD – P. BONNET – E. VOITELLIER, Conseillers Délégués, Membres formant la majorité des membres en exercice.

**Absents excusés :**

Mmes et MM. E. CUISSET - N. CHAMOIX-BOUILLON - C. BENOIT, Vice-Présidents.

Mmes et MM. F. SZYPULA – P. COLAS - T. LAPLACE – JM. BOUREL – A. GIRAUD – S. THOMAS-MOLLON - J. BLETTYERY – J. ALMAZAN, Conseillers Délégués,

**Secrétaire :** M. Jean-Claude BRAT, Conseiller Communautaire.

Rendue exécutoire :

Transmise en Sous-Préfecture  
le : 03 FEVRIER 2023

Publiée ou notifiée  
le : 03 FEVRIER 2023

Monsieur le Président,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** les statuts de la communauté d'agglomération Vichy Communauté et notamment ses compétences d'une part, en matière de loisirs et d'équipements touristiques et d'autre part, en matière de gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations,

**Vu** la délibération n° 28 du Conseil Communautaire en date du 13 septembre 2001, reconnaissant d'intérêt communautaire le projet d'aménagement de la Boucle des Isles initialement porté par la commune de Bellerive sur Allier,

**Vu** les Bureaux Communautaires des 30 mai 2012 et 6 juin 2013 au cours desquels des précisions ont été apportées quant aux orientations d'aménagement du secteur de la Boucle des Isles, dans le prolongement de l'étude réalisée par le Cabinet AXE-SAONE,

**Vu** l'arrêté préfectoral n° 3091/2018 en date du 17 octobre 2018 portant approbation de la révision générale du Plan de Prévention des Risques naturels prévisibles Inondation (PPRI) de la rivière Allier sur le territoire de l'agglomération vichyssoise sur les communes d'Abrest, Bellerive sur Allier, Charmeil, Creuzier le Vieux, Hauterive, Mariol, Saint-Germain-des-Fossés, Saint-Rémy-en-Rollat, Saint-Yorre et Vichy,

**Vu** l'estimation du Pôle d'Évaluations Domaniales de la Direction Départementale des Finances Publiques du Puy-de-Dôme en date du 24 mars 2022 afférente à la parcelle AP 699 située dans la Boucle des Isles à Bellerive sur Allier, d'une superficie de 3646 m<sup>2</sup> (cf plan annexé), s'élevant à 7330 € avec une possible marge de négociation de +/- 15%,

**Considérant** l'intérêt pour Vichy Communauté de compléter sa réserve foncière en se rendant propriétaire de la parcelle sus-désignée,

**Considérant** la volonté communautaire de soustraire peu à peu les populations vulnérables et l'habitat indigne au risque inondation, en priorisant les secteurs d'aléas les plus forts,

**Considérant** que le bien sus désigné ayant été acquis le 17 octobre 1997 au prix de 20 000 Frs, soit 3050 €, il apparaît cohérent de retenir une valeur vénale pour la parcelle AP 699 à hauteur de 8430 € (correspondant à l'estimation domaniale rendue le 24 mars 2022 avec application de la marge de négociation de 15%),

**Considérant** que le propriétaire de ladite parcelle y habite avec sa famille depuis son acquisition et qu'il lui est impossible d'acquérir un terrain équivalent pour se reloger en zone non inondable à ce prix,

**Considérant** que ce propriétaire a trouvé à acquérir un nouveau terrain situé à Creuzier le Vieux (03) au prix de 45 000 €, l'acte d'acquisition étant en cours d'élaboration,

**Considérant** la nécessité dans ce contexte particulier d'ajouter à la valeur d'acquisition retenue de la parcelle AP 699 déterminée ci-dessus (8430 €), une indemnité de relogement calculée sur la superficie acquise d'un montant de 36 460 €, soit au total la somme de 44 890 €,

**Considérant** l'accord intervenu entre le propriétaire de ladite parcelle et Vichy Communauté sur un prix s'élevant à 45 000 €,

**Considérant** l'intérêt manifeste pour Vichy Communauté d'acquérir ladite parcelle, notamment dans un objectif de restauration et de renaturation,

**Considérant** la possibilité de bénéficier du soutien financier de partenaires institutionnels (Etat, Agence de l'Eau, Région, Europe),

**Propose au Bureau Communautaire :**

- de passer outre l'avis du Pôle d'Évaluations Domaniales de la Direction Départementale des Finances Publiques du Puy-de-Dôme et d'acquiescer auprès de Monsieur Joël BEAUDIER ou de ses ayants droit, la parcelle cadastrée AP 699 (3646 m<sup>2</sup>) située dans la Boucle des Isles à Bellerive sur Allier au prix de 45 000 €,
- d'autoriser M. le Président ou son représentant à solliciter les partenaires financiers et institutionnels sur cette opération,
- de donner mandat en conséquence à M. le Président ou Mme la Vice-Présidente déléguée à la gestion patrimoniale pour signer tous documents relatifs à cette opération.

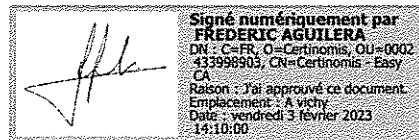
Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire :

- approuve ces propositions,
- dit que les dépenses inhérentes à cette acquisition y compris les frais d'acte seront imputées au budget principal de Vichy Communauté en 2111-2324,
- charge M. le Président et M. le Directeur Général des Services de l'exécution et de la publication de ces décisions.

.....  
Fait et délibéré, à l'unanimité, en l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté,  
le 2 février 2023.

Les membres du Bureau Communautaire présents ont signé au registre.

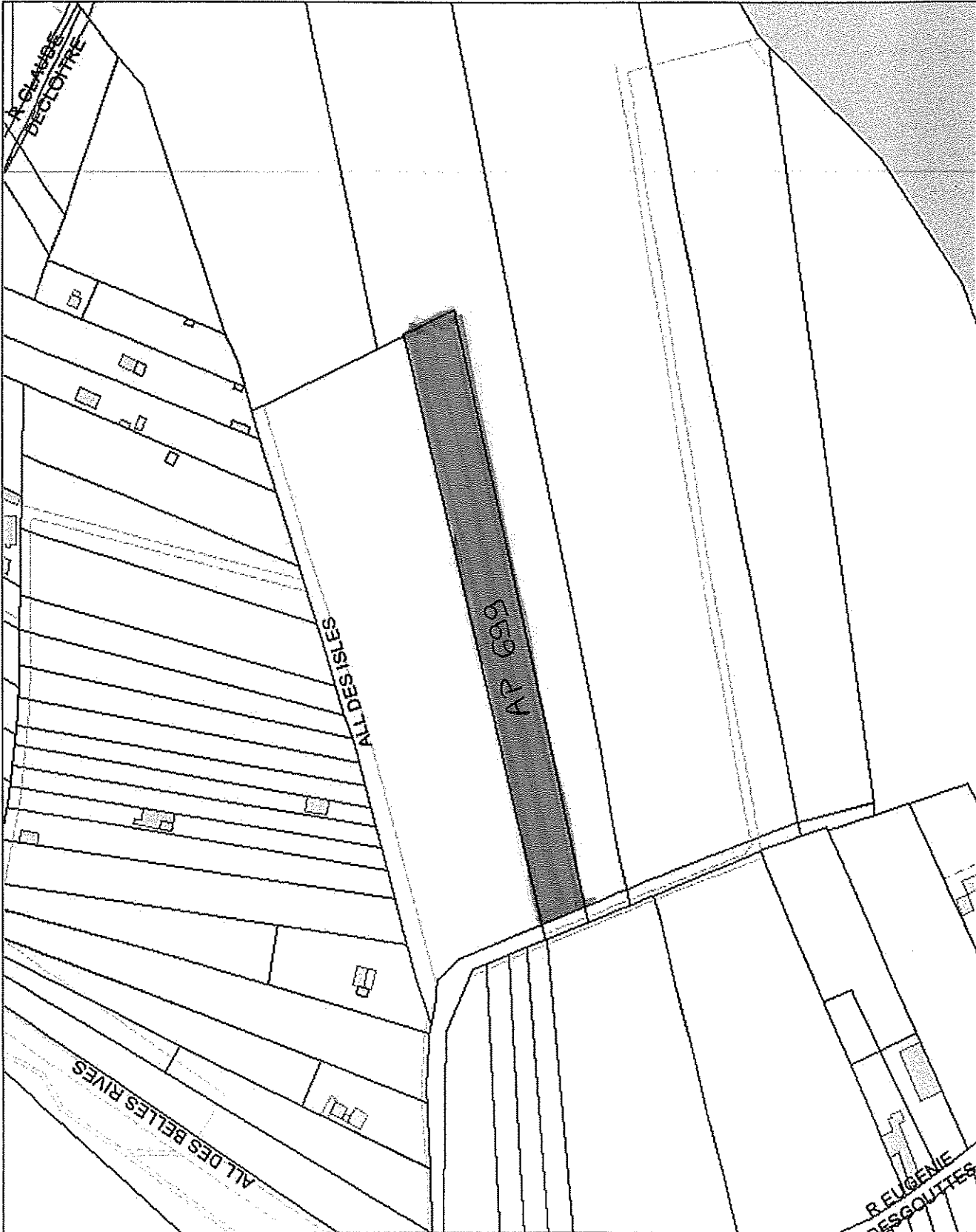
Le Président,



**BELLERIVE - BOUCLE DES ISLES - AP 699**



**VICHY COMMUNAUTÉ**



Edité le 05/01/2023

Sources:

SIG - CA Vichy Communauté

Echelle: 1:1 855



## Accusé de réception d'un acte en préfecture

DELIBERATION N° 2 DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 02 FEVRIER

Objet de l'acte : 2023 - BELLERIVE SUR ALLIER - AMENAGEMENT DE LA BOUCLE DES  
ISLES - GEMAPI - ACQUISITION DE LA PARCELLE AP 699 ET DEMANDE  
DE SUBVENTION

.....  
Date de décision: 02/02/2023

Date de réception de l'accusé 03/02/2023

de réception :

.....  
Numéro de l'acte : 02FEV2023\_2

Identifiant unique de l'acte : 003-200071363-20230202-02FEV2023\_2-DE

.....  
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 3 .1

Domaine et patrimoine

Acquisitions

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....  
Nom du fichier : 2.pdf ( 99\_DE-003-200071363-20230202-02FEV2023\_2-DE-1-1\_1.pdf )